

ABONNEMENT.

SAUMUR : En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 9

Poste :

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames. — . . . 30 Faits divers. — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse,

SAUMUR

21 Mars 1882.

LE SERMENT EN JUSTICE.

Les incidents qui viennent de se produire à la cour d'assises de Paris nous amènent à parler encore une fois du serment judiciaire.

Il y a en ce moment-ci une petite insurrection de messieurs les jurés, au nom de la libre-pensée. Quelques-uns ne veulent pas prêter le serment prescrit par la loi, parce que le nom de Dieu est inscrit dans la formule de ce serment. Ils font valoir solennellement leur absence de convictions religieuses, leur liberté de conscience ; et ils protestent contre la formule légale.

Le fait s'est produit pour la première fois en province ; maintenant il se renouvelle chaque jour : vendredi, deux jurés à la cour d'assises de la Seine ont refusé de prêter serment ; samedi encore, pareil scandale s'est renouvelé. Si cette grève de jurés s'étendait, il n'y aurait plus de justice possible, d'autant que les parquets et la magistrature se sont montrés d'une faiblesse déplorable en face de cette révolte.

Ce sont les avocats, — ils faut bien leur rendre cette justice, — qui ont trouvé le meilleur moyen de mettre un terme à cette contagion libre-penseuse.

Les défenseurs des accusés devant la cour d'assises de la Seine sont venus dire à messieurs les jurés : « Vous refusez le serment, c'est votre droit ; vous ne croyez pas en Dieu, c'est votre affaire et non la nôtre ; — mais vous nuisez à nos clients par votre propre fait, puisque vous prolongez leur détention préventive en obligeant la cour à renvoyer les débats à une autre session ; — par conséquent, nous vous demandons des dommages-intérêts. »

Et ils ont déposé des conclusions dans ce sens, réclamant 500 fr. de dommages-inté-

rêts ; et la cour a alloué 300 fr., que paieront les jurés récalcitrants.

Au premier abord, l'affaire est drôle ; elle fera rire le public aux dépens des jurés qui payent les frais de leur petite manifestation athée ; — mais elle mérite d'être examinée à un point de vue sérieux.

Les accusés qui vont rester quelques mois de plus en prison, parce qu'il plaît à un ou deux jurés de ne pas prêter serment, ont évidemment le droit de réclamer des dommages-intérêts. La légitimité de leur demande est incontestable ; elle est fondée sur cet axiome de droit général que tout homme qui porte préjudice à un autre est tenu de réparer ce préjudice.

Les avocats ont donc fait leur devoir en prenant des conclusions à cette fin, et les magistrats en allouant des dommages-intérêts.

Seulement, pour faire la part de chacun, nous trouvons les défenseurs bien modestes dans leurs demandes, et MM. les magistrats bien économes dans leurs arrêts.

Que ces messieurs entendent plusieurs milliers de francs de dommages-intérêts à payer, et on n'entendra plus parler de protestation, au nom de la liberté de conscience et des convictions libre-penseuses. Ces fermes croyances ne tiendront jamais devant une carte un peu lourde à acquitter.

Que le citoyen Paul Bert soit demain appelé à siéger au jury, il est clair qu'il voudra faire une petite parade d'athéisme et qu'il refusera le serment ; mais alors que l'accusé, par la voix de son défenseur, demande 20,000 fr. de dommages-intérêts par mois de prison de plus qui lui seront imposés, et que la cour les accorde, — nous offrons de parier que le citoyen Paul Bert jurera tout ce qu'on voudra pour éviter de payer !

Il aimera mieux invoquer le Christ, auquel il ne croit pas, que de perdre son argent auquel il croit beaucoup.

Comme nous le disions tout à l'heure, dans ce refus de serment, dans ces insurrections grotesques au nom de la liberté de conscience, il n'y a qu'une parade vani-

teuse. Pour employer un mot vulgaire, ces gens-là sont des poseurs qui cherchent une popularité malsaine, et veulent attirer quelque bruit autour de leur nom trop obscur.

Puisque ces messieurs désirent une illustration et se la donnent aux dépens des accusés, il est juste qu'ils en fassent les frais. Chacun doit payer ses galons.

Chronique générale.

La minorité du Sénat défend avec une admirable ténacité le terrain de la liberté des consciences et des droits des pères de famille ; elle lutte avec un courage auquel nous n'étions pas habitués et dont nous lui savons gré. Malheureusement elle se heurte contre une majorité considérable, esclave du gouvernement et décidée à n'écouter ni la voix de la justice ni celle de la raison.

Bien que le résultat de la discussion ne soit pas douteux, la droite aura fait son devoir, elle pourra décliner hautement toute responsabilité dans la confection de cette loi odieuse. N'ayant pu empêcher le vote du détestable principe de la laïcité et de l'obligation, elle a essayé d'en atténuer les effets immoraux. MM. de Gavardie, de Saisy, de Carné et Baragnon ont tenté en vain de faire modifier les articles relatifs à la composition de la commission scolaire et aux excuses légitimes que les parents pourront faire valoir pour conserver leurs enfants auprès d'eux. Leurs efforts sont restés sans résultat.

L'honorable M. Baragnon demandait que les parents fussent exemptés de toute peine quand l'enseignement donné à l'école publique serait contraire à la religion qu'ils professent. Cette proposition, si raisonnable à tous les points de vue, était une tentative dernière en faveur de la liberté des pères de famille. Mais M. Baragnon n'a pas été plus heureux que ses collègues de la droite, et son énergique revendication s'est brisée, comme toutes les autres, contre l'entêtement révolutionnaire et matérialiste.

La proposition de M. Lefebvre tendant à l'abrogation des lois qui confèrent aux fabriques des églises et aux consistoires le privilège des pompes funèbres a été samedi à la Chambre l'objet d'une prise en considération, malgré les éloquentes protestations de M^r l'évêque d'Angers.

Dépourvues de leurs biens en 1789, les fabriques se virent accorder plus tard, à titre d'indemnité, le monopole des fournitures pour les enterrements, et c'est sur les ressources provenant de ce monopole que la plupart des fabriques pourvoient aux traitements des vicaires.

M. Lefebvre propose de transporter ce privilège de la fabrique à la commune. Or, l'adoption de cette proposition aurait pour résultat d'obliger les familles à payer deux administrations différentes : les fabriques pour le service intérieur de l'Eglise, les communes pour le service extérieur.

En outre, comme l'a fait justement observer M^r Freppel, les municipalités républicaines pourraient infliger aux cadavres catholiques l'outrage d'emblèmes anti-religieux et faire servir nos morts à des manifestations révolutionnaires.

Ces graves considérations n'ont produit aucune impression sur l'esprit de la Chambre.

M. Achard a profité de l'occasion pour dénoncer la rapacité du clergé ; quatre cents Aristides, qui, non contents de s'octroyer des voyages gratuits, réclament une augmentation d'appointements de 3,000 fr., ont applaudi à outrance ; le garde des sceaux a appuyé les conclusions de M. Achard, et la prise en considération a été votée.

M^r l'évêque d'Angers ayant manifesté la crainte de voir le triangle maçonnique figurer sur les draps mortuaires : « Cela vaut mieux que la croix ! » s'est écrié le citoyen Jules Roche.

La pensée, qui a inspiré la proposition Lefebvre et dicté le vote de la Chambre, est tout entière dans cette exclamation sacrilège.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XLII

L'ENFANT PRODIGE.

Sans préjudice de la physiognomie et de la phrénologie, mais renseignements minutieusement pris auprès de ses maîtres qui n'avaient plus besoin de ses services, Finette rentrait par la bonne porte d'un appartement d'où elle était sortie confuse, échevelée, poussant les hauts cris, sous l'impulsion d'une honte vengeresse.

Elle ne savait guère encore que garder, tant bien que mal, des enfants, en tricotant sous les marquises des Tuileries et en y écoutant les galants propos de M. Jean-Baptiste Verrot, dit Fiferlin. Elle allait, maintenant, faire son apprentissage de servante sous M^{me} Vaurant et ses deux filles. Porter le panier aux provisions, vider les ordres, cirer les souliers et les bottines de six personnes, aider à faire leurs lits, leur cuisine et le service de table, ouvrir et fermer la porte, les persiennes, les volets ; la besogne ne lui manquerait pas.

— Vous êtes encore sage et honnête, lui avait

dit le docteur, mais vous alliez devenir une franche coquine. Vous ne savez rien, ce qui s'appelle rien.

— On ne m'a rien appris, murmura la jeune fille.

— Je vais vous placer dans la meilleure des conditions pour apprendre votre métier. Soyez donc attentive, obéissante, laborieuse, et surtout plus de relations avec Pierre, Mathurine, Céleste, Joséphine et compagnie !

— Fiferlin me l'a déjà bien recommandé.

— Très-bien ! Suivez mes instructions à la lettre ; je ne vous abandonnerai pas plus que lui.

Finette, reconnaissante, jura ses grands dieux de mériter la protection du docteur, qui devait placer Jean-Baptiste comme aide-infirmier dans une maison de santé des plus strictement tenues.

— Voilà comment on ramène dans la bonne voie ! La charité par le travail ! Je ne sors point de là !

Jean-Baptiste Verrot avait déjà plusieurs bonnes notes. Dans l'administration où Honoré s'était donné la peine de lui faire faire les courses, il venait de se signaler par la restitution d'un portefeuille égaré. Petit mérite que de n'être pas voleur ; eh ! eh ! quelques semaines auparavant, que serait-il advenu du portefeuille ? C'est ce qu'il vaut mieux ne pas examiner de trop près.

Bref, le soir même de l'arrivée de M^{me} Vaurant, Fiferlin alla coucher dans la sévère maison du docteur aliéniste Zeb, confrère en phrénologie et

en philanthropie du serviable docteur Delcambre.

Tout heureux d'obéir à sa soi-disant tante, Manuel pénétrait dans son appartement qu'elle allait occuper.

Déjà, cet intérieur de garçon avait changé d'aspect.

Sorties de leur pensionnat à deux heures de l'après-midi, Noëlie et Hortense avaient rangé le logis en parfaites ménagères. Elles ne supportaient point la pensée que leur frère aîné ne logeât point sous le toit maternel. Deux lits furent dressés dans la même chambre pour Louis et pour lui ; seulement, il fut décidé que le salon se transformerait en salle d'études. On y plaça deux bureaux et deux étagères-bibliothèques.

Achat et installation des meubles, remue-ménage général n'avaient pas empêché les deux sœurs, fort médiocrement secondées par la novice Finette, de préparer un petit souper pour leur mère qu'elles voulaient fêter de leur mieux ; mais la fête n'eût pas été complète si l'ami d'Honoré n'y avait pris part.

Oh ! c'était une conspiration ! Son couvert se trouva mis à la droite de M^{me} Vaurant dont le fils aîné occupa la gauche. Louis faisait vis-à-vis à sa mère ; et Finette n'étant encore bonne qu'à regarder faire, Noëlie et Hortense servaient tour à tour, quittant leurs places, les reprenant avec une gaieté cordiale.

Ce souper de famille inaugura pour Manuel une série de jours vraiment heureux.

— Mes enfants, dit M^{me} Vaurant peu après s'être assise, je me prive du plaisir de vous parler le patois de notre pays pour me mettre en état, puisque me voici Parisienne, de figurer sans trop de ridicule dans le salon de la comtesse du Hêtre. Je suis à l'école.

— Ma mère ! dit Honoré, puisque vous y tenez absolument, nous vous reprendrons.

— Bien gentiment, fit Hortense, qui ne put s'empêcher de donner en passant un bon baiser à sa tendre nourrice.

Noëlie courut à la cuisine pour avoir l'occasion, à son retour, d'imiter sa jeune sœur.

Finette, ébahie, les voyait aller, passer, servir, s'asseoir, et, comme de petites fées, tout faire sans avoir l'air d'y toucher.

— Moi, dit Noëlie, chaque fois que vous ferez une faute, je la corrigerais comme ça !

Et ses deux lèvres roses, souriant d'amour filial, s'imprimèrent aux joues de sa seconde mère.

— Et vous aussi, mon neveu, dit M^{me} Vaurant, j'entends que vous me repreniez tout comme mes enfants.

— Je n'oserai, je vous jure ! fit Manuel.

— Oh ! oh ! c'est votre punition ! Savez-vous bien que vous m'avez forcée d'apprendre ce qu'étaient Tantale et son supplice.

Le conseil des ministres s'est réuni dimanche soir aux affaires étrangères et a arrêté définitivement le projet de loi sur le recrutement de l'armée. Ce projet consacre le service de trois ans avec une disponibilité supplémentaire de deux ans ; les hommes libérés du service actif ne pourront être appelés qu'en cas de guerre. Il y aura deux portions du contingent, à raison de l'impossibilité, au point de vue budgétaire, de maintenir durant trois ans sous les drapeaux la totalité de l'effectif annuel. La première portion sera assujettie à trois ans pleins de service et la seconde à un an seulement. Le partage entre les deux portions sera fait par tirage au sort.

Le Siècle — on peut le croire en pareille matière — le *Siècle* publie un article curieux sur l'administration de M. Paul Bert, pendant son court passage au ministère de l'instruction publique.

Il en résulte que, contrairement aux usages, M. Paul Bert a distribué des gratifications de 4,000 fr. à des employés dont le traitement était supérieur à 4,000 fr.

Il a même donné cette gratification de 4,000 fr. à un employé qui « avait reçu, un mois auparavant, une augmentation de traitement de 6,400 fr. et obtenu, pour deux de ses sœurs, une double dot de 6,000 francs ».

Enfin, il a encore donné la même gratification « à un employé qui a reçu, dans l'année, trois cadeaux d'une valeur de 48,400 fr. »

Il allait bien le citoyen Paul Bert, et il menait rudement nos finances ! Et la Chambre, qui a la mission de tout contrôler, n'a rien dit et ne dira rien !

LES SŒURS.

Pendant que les Sœurs sont chassées de France, ou peu s'en faut, le *Piccolo*, journal libéral de Naples, rapporte en ces termes les services rendus à la ville de Naples par douze vaillantes Françaises :

« Il y a trois ou quatre ans qu'elles sont arrivées à Naples, ces « Petites Sœurs des Pauvres » ; elles étaient douze, comme les apôtres ; elles louèrent une maison au Corso Victor-Emmanuel, elles s'y établirent, non pas seules, mais avec quarante pauvres vieux qu'elles trouvèrent bien vite. Elles louèrent, comptant sur les bienfaits de la charité, et ne doutant pas d'elle, puisqu'elles la sentent si ardente dans leurs cœurs. Elles n'avaient pas un centime : leur règle leur interdit d'accepter aucun revenu fixe, assuré, régulier ; elle leur impose de mendier morceau par morceau, au jour le jour.

« Peu après, elles construisirent un édifice ; l'ingénieur Tarantini prêta gratuitement son concours ; la marquise Rende leur donna le terrain ; la construction n'est pas encore tout à fait payée, mais cela viendra. Quatre-vingts vieillards y logent avec elles. Quand le travail sera terminé, cent vingt autres trouveront asile. Si vous souffrez de quelque amère désillusion, allez voir les « Petites Sœurs ».

— Ma tante, vous vous vengez !
— Avec bonheur !

Si d'aventure quelque glaçon anguleux était resté dans cette nature hautaine, mais non insensible, comment ne se serait-il point fondu à ces paroles chaleureuses, en cette atmosphère de pénétrantes ardeurs.

Il fallait travailler, lutter, s'instruire, déployer une incessante vigilance, briser des obstacles toujours renaissants.

A la Compagnie, la création de l'emploi de censeur n'avait été bien vue ni dans les bureaux ni dans les ateliers.

Manuel avait toute la fermeté nécessaire, mais non les connaissances spéciales des divers détails. L'amour-propre se mit de la partie ; ce fut un stimulant de plus. Il s'attacha opiniâtement à voir, observer, apprendre, savoir ; il ne tarda point à rendre des services dont le directeur s'applaudit.

Delcambre ayant lu, revu et corrigé ses premiers rapports, ils purent passer sous les yeux des membres du conseil d'administration.

Et à l'unanimité fut approuvée l'excellente mesure proposée au nom du comte du Hêtre, dont les lettres de recommandation, remises en temps opportun, produisirent le meilleur effet.

Lors de l'arrivée à Paris de M^{me} Vaurant, la position de Manuel était donc définitivement assurée ! mais quel labeur ! Être sur pieds dès l'aube, con-

« Je ne vous ai pas volé votre sou, si, à la place d'honneur du journal, au lieu de vous parler d'un intrigant ou d'une coureuse à la mode, je vous ai entretenu de pauvres femmes modestes, qui, sans désir et sans ambition, tendent la main pour recevoir un vieux soulier, une chaise cassée, une poignée de sel, un fruit, quelque chose qui vous est inutile ou superflu, tout cela dans le but d'adoucir les derniers jours de nos pauvres vieillards, pour convertir en bénédictions les blasphèmes de leur dernière heure ! »

On mande de Paris le fait suivant :

« Jeudi soir, sur les boulevards, un individu se promenait avec un tableau représentant la caricature du Christ en croix, avec une pancarte portant : *Tableau à vendre.*

« M. de la Narde somma un gardien de la paix de faire cesser ce scandale. Le gardien de la paix se déclara incompétent. M. de la Narde se rendit dans les bureaux du *Clairon*, et immédiatement plusieurs rédacteurs s'empressèrent de se mettre à sa disposition pour suppléer la police. Deux minutes après, l'homme était arrêté par ces messieurs et conduit au poste de l'Opéra. Au poste, M. Cazalas, officier de paix, déclara, avec la plus grande amabilité, d'ailleurs, qu'il ne pouvait rien faire et qu'il ne se croyait le droit ni d'arrêter l'individu, ni de confisquer la caricature.

« M. Pieyre, député du Gard, qui se trouvait là, fit observer à l'officier de paix qu'il saisirait le jour même le Parlement de la question. Alors M. Cazalas fit appeler M. Taylor, commissaire de police, et télégraphia à la préfecture pour exposer le cas et prendre des ordres.

« Finalement, l'individu s'est vu, sur l'ordre du commissaire de police, dresser une contravention pour vente, sur la voie publique, d'un tableau, et il a été retenu par M. Taylor, sur son refus de faire connaître son identité. L'homme semblait absolument calme et refusait de donner son nom. »

Nous apprenons que M^{me} Bayle, propriétaire de l'ancienne chapelle des Jésuites de la rue Margaux, à Bordeaux, vient d'interjeter appel du jugement qui l'a condamnée à dix francs d'amende pour bris de scellés.

Une question curieuse est soulevée, en ce moment, par plusieurs actionnaires des grandes Compagnies de chemins de fer ; c'est à propos du contrat intervenu entre le Parlement et les Compagnies, relativement aux permis de circulation à dix francs par mois.

Divers actionnaires ayant voix délibérative se proposent, dit le *Paris*, de protester en assemblée générale contre la convention signée par les conseils d'administration des Compagnies.

Ils estiment que cette convention ne saurait être valable que si elle est ratifiée par la majorité des actionnaires ayant droit au vote.

sacrer tous les instants du jour à des devoirs au moins pénibles, souvent irritants, le soir à des études ardues !

Aussi, combien étaient douces les rares heures de loisirs ! celle du dîner, et la soirée du dimanche, et les petits moments de récréation, courts intermèdes qu'abrégeait la ferme volonté de chacun des travailleurs.

Le salon était devenu la plus aimable des salles d'études. Louis, Honoré, Manuel s'y trouvaient souvent réunis ; si les cours ou les leçons du dehors ne les empêchaient point, ils s'y courbaient sur leurs livres ou leurs cahiers à la lueur de la même lampe.

Le baccalauréat, les thèses de droit, la chimie et les arts-et-métiers les absorbaient jusqu'à onze heures.

Et cependant, rivalisant de tendresse filiale, Noëlle et Hortense aidaient leur mère à vaincre les difficultés de la langue française, fort heureusement aplanies déjà par les soins de M^{me} Fluviane.

Au tour de M^{me} Vaurant, personne qui ne parlât correctement ; plus de vicieuses locutions rustiques. A la gentille école de ses chers enfants, elle faisait des progrès rapides.

Chacun l'en félicitait.

— Ma tante, disait Manuel, vous êtes admirable.

— Je tiens à donner ici l'exemple de ce que peut la bonne volonté.

On lit dans le *Moniteur du Calvados*, journal de Caen :

« Il faut avouer que notre savant compatriote, M. le docteur Constantin James, n'a pas de chance depuis quelque temps. Nous avons rapporté dans l'un de nos derniers numéros le vol dont il avait été victime, le lundi gras ; et voilà que le percepteur d'Évrecy lui envoie un avertissement par lequel il l'informe qu'il vient d'être imposé à la patente pour avoir soigné un malade pendant son dernier séjour à sa propriété de Baron !

« Comme c'est là un fait aussi étrange qu'imprévu qui soulève, en matière d'impôts, un point tout à fait nouveau de jurisprudence, nous croyons devoir préciser davantage les circonstances qui l'ont motivé.

« M^{me} la comtesse de Valori, qui habite Tourville pendant l'été, fut prise, vers la fin de septembre dernier, d'une hémorragie nasale, qui revêtit presque aussitôt le caractère foudroyant. On se hâta d'envoyer chercher, à Caen, son médecin habituel, l'honorable docteur Auvray.

« Mais, comme M. James se trouvait en ce moment à Baron, qui n'est qu'à quelques minutes de Tourville, M. de Valori le fit prier de venir, sans perdre une minute, au secours de sa femme. C'est ce que s'empressa de faire le docteur, qui fut assez heureux pour arrêter le sang. Quand M. Auvray arriva, tout danger avait disparu. C'est pour ce fait que M. Constantin James vient, à sa grande surprise, d'être imposé à une double patente, puisqu'il en paie déjà une à Paris.

« Avis à nos médecins de la localité. »
Voilà, il faut en convenir, une drôle d'histoire et un agent du fisc plus drôle encore. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir donner son nom. Il s'appelle M. du Bel.

REVUE FINANCIÈRE.

La situation de la place continue à s'améliorer. Les capitaux abondent et les reports ont été extrêmement modérés aussi bien à Londres qu'à Paris.

Les encaisses métalliques de la Banque de France et de la Banque d'Angleterre sont toujours en voie de progression et augmentent surtout en monnaie or. Tout cela est du meilleur augure pour le marché. Les cours actuels ne peuvent que se consolider et même s'élever encore, pourvu qu'on ait la sagesse d'éviter les mouvements de hausse trop rapide.

Les capitalistes agiront sagement en achetant actuellement les bonnes valeurs dont la solidité est bien connue.

Les rentes se sont tenues en grande fermeté toute la semaine ; cependant, vendredi il s'est produit un léger abaissement des cours par suite de ventes, néanmoins les dispositions restent excellentes.

Le 3 0/0, bien qu'ayant détaché un coupon de 75 centimes, est encore à 83.12.

L'amortissable, de 84.45 a fléchi à 84.17.

Le 5 0/0 a perdu 15 cent. à 116.52.

La Banque de France est revenue de 5,270 à 5,140. L'encaisse s'est augmentée de 11,522,538 fr. dont six millions et demi d'or ; les bénéfices ont été de 892,144 fr. pour la huitaine écoulée.

Côté des rentes françaises se placent parmi les plus recommandables, par le revenu et par la sécurité, les actions et obligations du Crédit Foncier.

— Vous êtes, sous tous les rapports, le meilleur des modèles.

A onze heures, Noëlle et sa sœur rompaient le silence en servant le thé. Livres et cahiers se fermaient ; tous les cœurs se dilataient alors aux charmes d'une expansive causerie.

— Oh ! pourquoi Laure n'était-elle point là !

Pénétrant cette pensée, M^{me} Vaurant disait tout bas à Manuel :

— Espérance ! courage ! travail ! Un jour, elle y occupera la première place.

Certes ! le docteur Delcambre était un confident précieux, et son zèle ingénieux avait opéré des merveilles ; mais il avait une manière à lui de rendre service, toujours par surcroît quelque piqure, quelque leçon, méritée il est vrai. De même, tout en encourageant, il égratignait :

— Le temps gaspillé fait la paire avec l'argent perdu au jeu ou à la Bourse.

« Nous sommes tous des ignorants, mais pour votre âge, mon cher décaqué, vous passez la permission.

« Corne de bœuf ! je suis enchanté que vous soyez amoureux ! Votre mariage, je vous le répète, dépend de vous, mais pour se marier, mon cher enfant, il faut d'abord être un homme.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Les opérations de cette société, qui est placée sous la surveillance de l'Etat, se développent jour en jour, en représentation des prêts consentis par elle. Elle émet en ce moment des obligations nouvelles à 480 francs, qui produisent un revenu annuel de 20 francs.

Quel est le bon placement qui donne aujourd'hui un revenu net de 4 0/0 ?

La Foncière de France et d'Algérie, créée aux concours du Crédit Foncier, présente par elle-même les mêmes éléments de sécurité ; elle débute avec une peine et ses opérations lui assurent déjà un revenu considérable.

Le Crédit Lyonnais a été excellent. Cette valeur est de plus en plus appréciée par les capitaux de placement qui savent qu'avant le cours de 800 sera laissé bien en arrière.

Les capitaux de l'épargne s'attachent à bon droit aux bons de l'Assurance Financière. Les garanties dont ils sont dotés justifient leur préférence.

Signalons les demandes nombreuses en obligations de capitalisation payables 1 franc par mois et remboursables à 500 francs.

La Banque de Prêts a su conserver un bon courant d'affaires qui contribuera au relèvement des cours.

Demandes nulles sur la Banque Parisienne et la Banque Nationale.

La semaine a été profitable pour les valeurs industrielles.

Le Rio-Tinto a été ferme aux environs de 100. Avant peu nous aurons à enregistrer des prix élevés que mérite d'ailleurs cette excellente valeur.

Les actions de chemins de fer ont été très mémees. Les cours sont en amélioration : Le Lyon 1,725, est arrivé à 1,735 ; l'Orléans est resté à 1,347.50

Chronique militaire.

M. Laisant, député de Nantes, a fait dimanche, à Lille, une conférence sur la question militaire. Le député radical s'est prononcé pour l'abolition du volontariat et la suppression de l'École de Saint-Cyr, et pour le service de trois ans.

Les officiers qui occupent les fonctions d'attachés militaires auprès des grandes puissances sont les suivants :

Allemagne : M. de Sesmaisons, lieutenant-colonel de cavalerie ; M. Colard, capitaine d'artillerie.

Angleterre : M. Descharmes, lieutenant-colonel de cavalerie.

Autriche : M. de Berghes, chef d'escadron de cavalerie ; M. Blanche, capitaine d'artillerie.

Italie : M. Brunet, lieutenant-colonel d'artillerie.

Russie : M. de Cabanel de Sermet, chef d'escadron d'artillerie ; M. Moulin, capitaine d'artillerie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La place Saint-Pierre.

Depuis que les maisons de la rue du Petit-Maure, achetées par la Ville, sont abattues, il n'est personne, en abordant la place Saint-Pierre, qui ne se récrie contre ce freux coup d'œil qui présente trois ou quatre bicoques qui n'ont rien de proprement de solide, et sont de mince valeur. On attendait du Conseil municipal qu'il eût rendu acquiescence pour compléter une œuvre réclamée depuis longtemps, et qu'il avait bien commencée à son honneur.

Hélas ! la population a compté en vain. Nos édiles, absorbés par des préoccupations d'un autre ordre, non-seulement ne se sont pas entendus avec les propriétaires, mais encore ont donné un alignement, et l'un d'eux bâti une façade neuve sur la rue Delcambre.

C'est une faute grave qui leur sera toujours reprochée, car un jour ou l'autre un flot de maisons devra disparaître et les meubles auront acquis une plus-value que les contribuables auront à payer.

Voilà pour l'avenir. Quant au présent, la situation n'est pas des plus brillantes. On voit poindre une période de procès dans lesquels la Ville sera engagée.

Déjà la démolition de la maison Berge place Saint-Pierre, a compromis la solidité de celle de M. Bonneau, et la sécurité publique étant compromise, M. le Maire a signé un décret par lequel il a été autorisé à vendre à M. Bonneau qu'il ait aussitôt à prendre les mesures nécessaires pour prévenir tout accident. Celui-ci refuse, prétendant que c'est la démolition de la maison Berge qui a mis son immeuble dans une situation critique, et il réclame la réhabilitation des lieux dans l'état primitif, ou la consolidation

de sa maison. La Ville se rejette sur l'adjudicataire des travaux. Aussi le papier timbré roule-t-il entre la Ville, M. Bonneau et M. Bizouiller, entrepreneur, adjudicataire des démolitions.

Ces procès multiples jettent un mauvais vernis sur nos administrateurs, et l'un des conseillers municipaux, M. Terrien, effrayé de la responsabilité qui retombe sur le Conseil, se hâte-t-il, par une lettre rendue puëlle, de protester contre la participation biague, de protester dans l'arrangement de la qu'on lui attribue dans les mains de tout ce placé et se lave-t-il les mains de tout ce qu'ont fait ses collègues par trop mal inspirés.

ARMÉE TERRITORIALE.

En vue de l'appel prochain de l'armée territoriale, nous croyons utile de faire connaître les numéros des régiments et des bataillons d'infanterie territoriale qui sont convoqués, cette année, dans le 9^e corps d'armée.

Les bataillons compris dans la 1^{re} série sont appelés du 14 au 26 avril.

Ceux compris dans la 2^e série sont appelés du 5 au 17 mai.

La 1^{re} série du 9^e corps comprend les premiers bataillons des 66^e, 68^e, 70^e et 72^e, et la 2^e série les deuxièmes bataillons des mêmes régiments.

Hier soir, de 8 à 9 heures, les éclairs sillonnaient l'horizon, dans la direction de l'est, comme en plein été.

M^{lle} Ridreau, directrice d'une des écoles communales de Saumur, vient d'être nommée directrice de l'école communale du Clon, en remplacement de M^{lle} Tripreau, décédée récemment.

Le *Siecle*, qui est en situation d'être bien informé, nous apprend que le gouvernement compte faire procéder à l'élection des maires dans le courant du mois prochain, la loi votée par la Chambre devant être ratifiée avant les vacances de Pâques.

Conséquence de la laïcisation à outrance.

On a beau battre le rappel un peu partout, les institutrices laïques font défaut. Il y a trop de vides à combler. L'administration vient donc d'être obligée à une rigoureuse nécessité. Elle abaisse le programme des examens pour les jeunes filles. Ainsi, l'an dernier encore, on ne tolérait que trois fautes dans une dictée. Aujourd'hui, les candidats ont droit à cinq fautes.

Cinq fautes par dictée d'institutrice. Jugez un peu ce que sera une dictée d'élève.

Dans quelques jours, lorsque la loi d'enseignement civique obligatoire aura été promulguée, si un instituteur laïque dit à ses élèves : « Dieu récompense la vertu, Dieu bénit le travail, Dieu exige que l'homme remplisse ses devoirs religieux et sociaux », cet instituteur sera passible de révocation.

Telle est la conséquence logique, la conséquence absolue du vote que le Sénat a rendu samedi.

La persécution religieuse mêle le ridicule à l'odieux; elle descend aux procédés les plus ridicules. Après les grands coups de hache appliqués dans les portes des couvents, le gouvernement se prépare à donner quelques coups de ciseaux dans l'uniforme des bedeaux.

On annonce gravement que les évêques ont été officiellement invités à interdire désormais les insignes que portent les suisses d'églises dans les cérémonies religieuses.

MM. Jules Roche, Clovis Hugues et Granel font signer à leurs collègues un article additionnel à leur proposition de loi sur l'enlèvement des crucifix dans les tribunaux, portant démolition, un an après promulgation de la loi, de toutes les pièces d'or portant en exergue : *Dieu protège la France*.

Un projet de loi relatif au serment a été déposé à la Chambre des députés par le garde des sceaux.

Est-il besoin d'ajouter que le ministère s'incline, une fois de plus, devant les athées? Suivant ce projet, désormais les jurés ne seront plus tenus de dire : « *Devant Dieu et devant les hommes* », ils pourront dire aussi : « *Sur mon honneur et ma cons-*

science » ; de leur côté, les témoins auront la faculté de remplacer le serment : « Je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité », par une promesse « solennelle ».

Tout cela est bien petit, bien misérable.

LONGUE.

Un incendie, dont la cause est restée inconnue, a éclaté le 15 mars, dans une chambre occupée par les époux Poisson, au lieu dit : La Promenade.

Dès les premiers avertissements, les habitants du voisinage, les sapeurs-pompiers, la gendarmerie étaient réunis sur les lieux, et on organisa des secours; en une heure, tout était terminé.

Malheureusement, les toitures des maisons appartenant à MM. Glenet et Boissard n'ont pu être préservées, non plus que le contenu des greniers de ce dernier. Les dommages, qui s'élevaient à 540 fr. pour M. Glenet, ne sont couverts par aucune assurance; M. Boissard, qui subit une perte de 920 fr., est assuré.

BAUGÉ.

Un soldat du 6^e régiment de ligne, Michel Davoust, vient d'obtenir la médaille militaire (un an de service, une campagne, une blessure; campagne de Tunisie).

Au moment où il tira au sort, ce brave soldat était forgeron à Baugé.

ANGERS.

Le nouveau commandant du 9^e corps d'armée, M. le général Schmitz, va venir à Angers, dit le *Patriote*.

Il arrivera jeudi matin ou mercredi dans la nuit, et descendra à l'hôtel du Cheval-Blanc.

A dix heures du matin, il y aura une revue des troupes de la garnison sur la place du Champ-de-Mars.

Point de visites de corps.

De 11 heures à 11 heures et demie, le général recevra, à l'hôtel, le Premier Président, le Préfet, le Procureur général et le Maire d'Angers.

A midi, il y aura à la préfecture un déjeuner de trente couverts, auquel assisteront tous les chefs de corps du département et les hauts fonctionnaires.

Le général repartira à 3 heures.

UN CONCERT A SAINT-GERMES.

On lit dans le *Patriote de l'Ouest* :

« Nous avons assisté jeudi dernier à un concert donné, à l'Asile de Sainte-Gemmes, aux malades de cet établissement.

« Plusieurs morceaux de chants — un chœur d'*Haydée*, et le chœur des matelots de l'*Africaine*, — ont été exécutés par les malades eux-mêmes.

« L'exécution en a été véritablement étonnante.

« Pendant le concert, — il n'a pas duré moins de deux heures, — les malades, qui semblent aimer beaucoup la musique, ont manifesté, par leur recueillement et un silence complet, le plaisir qu'ils prenaient à cette audition.

« Les instruments à corde, surtout, semblent captiver l'attention de ces cerveaux, où l'on peut croire toute intelligence, sinon disparue, tout au moins fortement atteinte. Pendant que M. Goubault, qui avait bien voulu prêter son concours, se faisait entendre, nous avons observé la figure des malades. Une détente complète s'était opérée sur leurs traits, l'œil était calme et se reposait tranquillement sur le musicien; tous les auditeurs semblaient suspendus à l'instrument qui avait le pouvoir de les charmer.

« Nous ne saurions trop féliciter M. le directeur de l'Asile du soin tout particulier avec lequel il organise ce genre de distractions, distractions qui, à tous les points de vue, ne peuvent qu'être agréables et utiles à ses malades. »

TOURS.

Dimanche, à 11 h. 1/2 du matin, les deux sociétés de compagnons charpentiers de Tours, musique en tête, ont traversé les principales rues de la ville, pour se rendre — non à l'église — mais à la préfecture. Il n'y a pas bien longtemps encore, ces corporations tenaient à honneur d'assister à la messe célébrée à l'occasion de leur fête. Maintenant, cette tradition n'existe plus. L'athéisme et la libre-pensée sont à l'ordre

du jour, et messieurs les charpentiers suivent le mouvement. Voilà ce qu'on appelle de nos jours le progrès! Il est joliment progressé! (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

Des régates, organisées par la Société nautique de Tours, ont eu lieu dimanche sur la Loire, en amont du pont de Saint-Symphorien. Une foule de curieux, couvrant les quais et le chemin de halage, a assisté aux diverses courses, qui ont été suivies avec beaucoup d'intérêt.

POITIERS.

Le commandant du 9^e corps d'armée, M. le général Schmitz, est arrivé hier matin à Poitiers. Il a dû passer la revue des troupes de la garnison dans la plaine de Chalon.

MM. les charpentiers de Poitiers ont célébré, dimanche, leur fête patronale, celle de Saint-Joseph, en assistant à une messe solennelle célébrée à leur intention, à 10 heures du matin, dans l'église de Montier-neuf.

NANTES.

Suivant l'usage, les charpentiers ont commencé par un acte de foi la célébration de leur fête à Nantes.

Dimanche, à onze heures et demie, ils pénétraient, musique en tête, dans l'église Sainte-Croix et assistaient en grand nombre à la messe célébrée à leur intention.

Parmi les sujets des leçons qui ont lieu, cette semaine, à l'Ecole supérieure des sciences et des lettres de Nantes, nous remarquons :

Jeudi 23 mars (8 heures), M. Larocque. — Météorologie : *Glacis. Embâcles de Lyon et Saumur en 1880. Glaciers.*

Nous apprenons que le train 41, venant de Nantes, a écrasé jeudi soir, à Lorient, sur le pont de Scorff, une femme qui avait voulu traverser la voie. Les mutilations sont affreuses. La mort a été instantanée.

Faits divers.

Orléans. — Un sieur Bauchet, ouvrier typographe chez M. Chenu, imprimeur, a gagné le lot de 150,000 francs au tirage du 45 des obligations de l'emprunt 1864 de la ville de Paris. L'heureux favorisé de la fortune est célibataire et vit modestement avec sa sœur : il est âgé d'une cinquantaine d'années.

Nîmes. — Une énorme porte en fer, que deux ouvriers cherchaient à poser seuls, est tombée sur eux. L'un, père de trois petits enfants, a été broyé, l'autre est très-grièvement blessé.

Marseille. — Les journaux de Marseille nous apportent des renseignements complets sur l'incendie du Palais de cristal. Le théâtre est entièrement brûlé, mais les secours intelligents ont pu préserver le pâté de maisons dans lequel il était enclavé.

Tous les instruments de l'orchestre, plus de 25,000 francs de partitions dont la plupart manuscrites et signées Trave, tous les costumes des artistes dont plusieurs avaient une grande valeur, et leurs bijoux, ont été la proie des flammes. M^{me} Kadoundja, Vanda-Waviloff et Bepoix ont leur garde-robe entièrement détruite. C'est une ruine complète.

Les pertes sont évaluées à plus de 500,000 francs. On ignore encore les causes de l'incendie.

INCENDIE DU THÉÂTRE NATIONAL A ALGER.

Alger, 20 mars. Un incendie vient de détruire complètement le Théâtre National; il reste les quatre murs. Les loges des artistes, qui étaient séparées de la salle par un mur en maçonnerie, ont pu seules être préservées.

Le feu s'est déclaré vers trois heures du matin; on suppose qu'il aura pris naissance dans les galeries supérieures, où les specta-

teurs ont l'habitude de fumer, malgré les réprimandes.

On n'a aucun accident de personne à déplorer.

INONDATIONS EN AMÉRIQUE.

D'après une dépêche de New-York publiée par le *Standard* du 9, l'inondation du Mississippi a pris des proportions telles que 60,000 personnes se trouvent actuellement sans asile et ne possèdent d'autres moyens de subsistance que la charité privée. Des surfaces considérables des meilleurs plantations de coton sont submergées dans l'Arkansas, le Tennessee, le Mississippi et la Louisiane, et à peine un tiers de la surface pourra être planté. La perte des instruments de labourage, des outils aratoires et des provisions, et la disparition des clôtures créeront de grandes difficultés à l'ensemencement des terres, après la retraite des eaux. En jugeant d'après l'expérience des années antérieures, l'inondation paraît devoir encore durer pendant plus d'un mois.

CONSEILS ET RECETTES.

LES DANGERS DES TÉLÉPHONES.

Les téléphones sont en vogue; il est donc nécessaire de prévenir les personnes qui en ont dans leurs maisons que ces appareils ne sont pas exempts de dangers, surtout en temps d'orage. Il est vrai que les Compagnies qui ont ce monopole avertissent leurs abonnés de ne point faire usage de leurs instruments lorsque le tonnerre gronde. Mais certains réseaux téléphoniques étant beaucoup plus étendus que le champ ordinaire d'un orage, il peut se faire qu'à une extrémité de la ligne on ignore qu'une perturbation atmosphérique a lieu à l'autre extrémité ou même au milieu; de là, la possibilité de recevoir des chocs capables de blesser l'auditeur lorsqu'il approche le téléphone de l'oreille.

Supposons, par exemple, le chef d'une importante maison de vins de Champagne interrogeant son représentant à Paris; le temps est superbe à Reims, tandis que la capitale est, ce qui arrive fréquemment, sous le coup d'un violent orage; en approchant le téléphone de son oreille pour savoir la réponse, le négociant recevra une décharge auprès de laquelle les explosions de toutes ses bouteilles de champagne ne seraient que de simples pétards. Plus la ligne téléphonique est grande, plus le danger est grand.

Un accident de ce genre est arrivé dernièrement aux Etats-Unis. « Un de ces derniers soirs, dit l'*American Architect and Building News*, durant un grand orage, un groupe de trente fils électriques, placés dans le bureau principal de la Compagnie télégraphique de New-York, émit tout à coup une lumière jaillissante fort vive, et, en même temps, l'enveloppe isolante en gutta-percha s'enflamma en projetant une flamme intense. Les fils furent aussitôt coupés et éteints, mais il y eut une perturbation qui dura plusieurs heures dans le service de la Compagnie. »

Ceci, ajoute le journal américain, doit montrer la nécessité de ne point laisser pénétrer sans précaution les fils téléphoniques et télégraphiques dans l'intérieur des maisons. On risquerait, sans ces précautions, de voir se reproduire de fréquents accidents, soit par la combustion des boiseries et des tentures voisines des fils, soit par toute autre action violente du courant électrique. Le danger serait surtout pour les enfants habitués à toucher à tout ce qui se trouve à leur portée.

REVUE ILLUSTRÉE UNIVERSELLE.

Sommaire du N^o du 18 mars 1882.

Chronique parisienne (Louis Enault). — La Fontaine, Sonnet (Eugène Hubert). — Revue scientifique (Alfred de Vaulabelle). — Beaux-Arts (J. Valneige). — Le Salon de 1882 (Nos indiscretions). — Nos Industries nationales : le Nickel. — Plantes médicinales : les Violettes (Olivier de Rawton). — Namouna (Léon Husson). — Les Ballons. — De Nice à Monte-Carlo (Asmodée). — Petits procès et petites misères (Maître X...). — L'Architecture en France (Cerfbeer de Medelsheim). — La Soie et la Laine artificielles (Charles Maris). — L'Exocet. — Aventures et Voyages : d'Obock au Paradis terrestre (Denis de Rivoyre). — Procédés et Recettes : les Encres à écrire. — Les Jeux de Cartes (Old Trick). — Le Sport (Fredrika). — Théâtres (Cornélius). — Chiffons (Frou-Frou). — Chronique financière. — Bibliographie.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr. AU LIEU DE 8 fr.

Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANterne D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an. Ils ne manqueront certainement pas l'occasion qui leur est offerte de recevoir chaque semaine l'excellente Lanterne d'Arlequin, dont ils connaissent déjà l'esprit et le but, et qui est patronnée par l'élite de nos amis pour combattre vigoureusement les ignobles petites brochures dont nos adversaires empoisonnent chaque jour les villes et les campagnes.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,

rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque tris mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

2^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

PHILOTESINE au GOUDRON, poudre soluble à 2 centimes le litre. Remplaçant le vin de table, agit préceux contre les maladies du larynx, des bronches et des poumons. MARCHIER FRÈRES & C^o, à Privas (Ardèche). Maisons à Paris, boulevard Beaumarchais, 55 et à Lyon, rue Charvoix, 8. Prix : par Boite de Poudre de 100 litres, 2 francs 25 c. Par la poste, 2 fr. 35.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX. Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec fumige H. CAHIZARD ingénieur à Bezières (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 25 —	10 h. 31 matin.	8 h. 48 —	11 h. 48 —	9 h. 10 —
11 15 —	1 17 soir.	7 39 soir.	4 55 —		
4 55 —	7 50 —	11 48 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 35 —	9 h. 13 matin.	5 17 soir.	6 30 —	9 h. 53 —
12 15 soir.	3 50 —	3 50 —	10 47 —	4 38 —	11 30 —
6 45 —	10 47 —				

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 10.

P. GODRT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MARS 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 90	10		Comptoir d'escompte	1020	5		C. gén. Transatlantique.	570	30	
3 % amortissable.	84	25		Crédit de France	1			Canal de Suez.	2492 50	42 50	
3 % amortissable nouveau.	111 40		10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1620	25		Société autrichienne.	655	12 50	
4 1/2 %	116 80		50	Obligations foncières 1877.	343 75		25				
5 %	510			Obligations communales 1879.	440	2					
Obligations du Trésor.	510			Obligat. foncières 1879 3 %	436						
Obligations du Trésor nouvelles	510		2	Soc. de Crédit ind. et comm.	730						
Dép. de la Seine, emprunt 1857	243		6	Crédit mobilier	615						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504 50	1 50		Est	760		2 50				
— 1865, 4 %	515			Paris-Lyon-Méditerranée.	1275	10					
— 1869, 3 %	400		5	Midi	1267 50		22 50				
— 1871, 3 %	393		1	Nord	2160	10					
— 1875, 4 %	517 50		50	Orléans	1340						
— 1876, 4 %	518 75		75	Compagnie parisienne du Gaz.	1677 50	22	50				
Banque de France.	5075		27 50								

CHEMIN DE FER D'ORLEANS GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 —	3 heures 26 minutes du matin, direct-mit.	8 — 21 —
6 — 56 — (s'arrête à Angers)	1 — 25 — soir,	9 — 43 —	9 — 43 —
3 — 32 — omnibus-mit.	7 — 15 —	12 — 40 —	4 — 44 —
10 — 37 — omnibus, (s'arrête à Angers)		4 — 44 — soir, omnibus-mit.	10 — 28 —
		Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.	

BREITAI DE CAUTIONNEMENT.

M. SENENTE, ancien greffier de justice de paix à Doué-la-Fontaine, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Étude de M^o BRAC, notaire à Saumur, successeur de M^o LE BLAYE, place de la Bilange, 27.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En l'étude de M^o BRAC,

Le dimanche 23 avril 1882, à une heure.

VASTE MAISON

Servant d'hôtel

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 36

Ayant pour enseigne : Au Raisin de Bourgogne.

Bon revenu, susceptible d'augmentation.

Faculté de traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^o BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

A CÉDER

BON MATÉRIEL

Pour la fabrication des oublies et des macarons.

S'adresser à M^o PESCHER, rue de la Petite-Bilange, 15. (128)

AU COIN DE RUE

DRAPERIES, NOUVEAUTÉS

CONFÉCTIONS

LOITIÈRE

9 et 11, rue de la Comédie SAUMUR

On demande un apprenti et un jeune homme avec premiers appointements. Bonnes références.

Etude de M^o ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

Aux termes de son testament fait en la forme olographe, en date, à Martigné-Briand, du vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-un, déposé le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-deux au rang des minutes de M^o ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, en vertu d'une ordonnance de la même date de M. Bodin, président du tribunal civil de première instance de Saumur, ledit testament enregistré à Doué, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 70, case 4, par M. Marchand, qui a perçu neuf francs trente-huit centimes pour le droit.

M^o Victoire Baffoué, en son vivant propriétaire, veuve de M. Jean Sigogne, demeurant à Martigné-Briand, A légué à l'Hospice de Martigné-Briand :

1^o Une somme de trente mille francs qui sera, sous peine de nullité de ce legs, être employée de la façon suivante, dans l'année du décès de la testatrice :

Dix mille francs à la construction d'une chapelle pour ledit Hospice, et vingt mille francs à la fondation et à l'entretien à perpétuité dans le même Hospice de deux lits pour les indigents;

2^o Les draps, les nappes, les serviettes et les essuie-mains de la testatrice.

Pour extrait dressé en conformité de l'article 3 de l'ordonnance du quatorze janvier mil huit cent trente-un.

Avec invitation à tous les héritiers qui prétendraient avoir droit à la succession de M^o Sigogne, d'adresser à M. le Préfet de Maine-et-Loire, dans le délai d'un mois, les réclamations qu'ils auraient à faire.

Pour extrait, ROUSSER.

Saumur, 17 mars 1882.

M^o GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

M^o MAHOUDEAU, notaire à Tours, demande un premier clerc très-capable.

ENGRAIS ARTIFICIELS.

40 0/0 économie d'argent et de temps par l'emploi des engrais dont je suis seul dépositaire. Succès prouvés. Pour la grande culture; emploi avec la semence ou en couverture pour les jardins; en arrosage, 4 kilos pour 100 litres d'eau; 25 kilos par 5 ares 50 centiares; 125 grammes par pied de vigne (recommandé). Instructions données pour l'emploi. Net: 33 fr. les 100 kilos, pris chez COULON-GABORY, à la Sablonnière, près le château de la Fuie, Saumur.

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n^o 10. S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

Compagnie Parisienne de Voitures

L'URBAINE

Société Anonyme.

CAPITAL: 18,000,000 DE FR.

MM. les Porteurs d'Obligations sont informés que le coupon d'intérêt n^o 3, à échéance du 1^{er} avril 1882, sera payé à partir dudit jour aux conditions suivantes :

Au porteur..... 11 fr. 65.
Nominatives..... 12 fr. 125.
Chez M. HENRY de LAMONTA, banquier, 59, rue Taibout, 59, Paris.

CASINO MUNICIPAL

DE LA

VILLE DE NICE

MM. les porteurs d'Actions et d'Obligations sont informés que le coupon d'intérêt, venant à échéance le 1^{er} avril 1882, sera payé à partir dudit jour, aux conditions suivantes :

Actions au Porteur, 11 fr. 625; Nominatives, 12 fr. 125.
Obligations au Porteur, 9 fr. 275; Nominatives, 9 fr. 70.
Chez M. HENRY de LAMONTA, banquier, 59, rue Taibout, Paris.

BONNE NOUVELLE

M. VERNERY

Opticien à Pontivy

SERA VISIBLE PENDANT 15 JOURS
Hôtel de Londres, SAUMUR

Conservation de la vue garantie certaine par l'emploi hygiénique de Lunettes de verres en cristal de roche, les seules brevetées s. e. d. g. à l'Exposition de 1878. Grand choix de Montures, Lunettes, Pince-Nez, or, argent, acier, écaille; Baromètres, Longues-Vues, Jumelles.

NOTA. — M. VERNERY fait toutes réparations d'optique, visite à domicile les personnes qui veulent bien le faire demander.

M. VERNERY vend de confiance et à prix fixe.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec les marchands de lunettes, comme ceux que la ville de Saumur possède.

Hôtel de Londres, 15 jours seulement.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, GREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple. Dépôts: Pharmacies, Etablissements de Bains, Maisons de Produits Hygiéniques.

VINS DE BORDEAUX

M. J. VIANNE-LAZARE, Propriétaire-Négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux. offre ses Vins en nature, payables à 60 jours, franco de port à la gare désignée par l'acheteur.

Vin de table rouge... 1879... 130 fr. | Médoc... 1876... 210 fr. | Cotes de Bourg... 1878... 160 fr. | 25 bout. St-Estèphe 1874... 65 fr.

Cognac et Rhum de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes contenances. Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande. Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser. La Maison offre sa représentation à toute personne sérieuse et honorable des localités où elle n'est pas déjà représentée.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.